

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq juillet, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 29 juin 2021.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence.

ABSENTS :

- BREXEL Pierrick donne pouvoir à RICHEUX Laëtitia,
- BURLLOT David donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GOUEZIN Alain donne pouvoir à JEGU Josianne,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- VITEL Fabien donne pouvoir à URVOY Laurence,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry,

SECRETARE DE SEANCE : Céline FORTIN

Délibération n°2021-061

Membres en exercice : 35 – Présents : 22 - Absents : 13 – Pouvoirs : 10

AFFAIRES FONCIERES

ZAC DU LIFFRE – REGULARISATIONS FONCIERES SUITE A EXPROPRIATION

La maîtrise du foncier de la ZAC du Liffre a nécessité le recours à l'expropriation concernant plusieurs propriétés. L'expropriation a porté sur des emprises, dont les limites de propriété sont curvilignes. Afin d'obtenir des limites cohérentes et rectilignes, les riverains expropriés sont d'accord pour procéder à des régularisations à l'amiable. Les régularisations consistent en :

- Une cession au riverain (propriété VUSBOURG) d'une emprise de 7 m² cadastrée AH461,
- Un échange foncier avec le riverain (propriété PERTUISEL) d'emprises équivalentes de 19 m², en cours de division.

Les emprises sont divisées et bornées dans le cadre du bornage global des lots et de la voirie de la ZAC.

Au regard de l'avis des Domaines du 27 janvier 2021 et 17 juin 2021, la valeur du bien à céder est estimée à 70 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %, et celle du bien à échanger à 190 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %. Il est cependant légalement possible de déroger à cette marge d'appréciation en motivant l'intérêt général de l'opération. En l'occurrence les régularisations à effectuer sont la conséquence directe de la procédure d'expropriation à des fins d'utilité publique. A cet effet et compte tenu de la surface réduite des emprises, il est exceptionnellement proposé une cession à l'euro symbolique et un échange sans soulte, aux frais de la commune.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE de procéder aux régularisations foncières envers les propriétés VUSBOURG et PERTUISEL dans les conditions susvisées,
- DIT que les frais d'acte sont pris en charge par la commune,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les actes correspondants et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le	15 JUL. 2021
Affiché le	15 JUL. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

15 JUL. 2021

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Hercouet'.